



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013

du Département de la sécurité et de l'environnement

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Sécurité

En février, le Canton de Vaud se dote de directives immédiatement applicables pour lutter contre l'augmentation des stationnements illicites des gens du voyage. Ces directives permettent de coordonner l'action des autorités et, au besoin, d'aboutir à l'évacuation ou à la dénonciation des infractions constatées lors de ces séjours. Grâce à la fermeté des autorités, la situation a été calme en 2013. Moins d'une dizaine de tentatives d'occupations illégales de terrain ont été recensées, contre près d'une centaine en 2012.

Le 25 avril, le Conseil cantonal de sécurité a annoncé la mise en place d'un code de déontologie commun à tous les policiers et policières du canton de Vaud. L'instauration de ce code permet aux policiers du canton de réaffirmer leur volonté de mettre leur savoir être et savoir-faire au service du citoyen. Les dispositions du code seront effectives au 1er mars 2014.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2012, la police coordonnée se déploie avec succès dans tout le canton depuis lors. Elle favorise une collaboration étroite entre la police cantonale et les polices communales et intercommunales. Elle a pour avantage de garder une police de proximité, mais sous un commandement unifié qui permet un redéploiement plus efficace des forces de police dans tout le canton.

Le Grand Conseil adopte, en septembre, le Concordat intercantonal instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2014. Ces mesures doivent rendre plus difficile l'accès aux stades des fauteurs de troubles.

Les Autorités françaises et suisses tirent un bilan positif du déroulement de l'exercice Trano 13 simulant un accident de train dans le tunnel du Mont d'Or, reliant Vallorbe à Longevilles, qui s'est déroulé dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre 2013. Il a permis d'évaluer les procédures d'alarme et la coordination franco-suisse à des échelons stratégiques, opérationnels et tactiques.

Energie

En mai 2013, le Conseil d'Etat a adopté une planification directrice éolienne. Dix-neuf sites ont été retenus dans le canton, dont 4 sous conditions. Cette planification permet aux porteurs de projet de mettre leurs plans d'affectation à l'enquête. Plus d'un quart de la consommation cantonale actuelle pourrait, à terme, et pour autant que tous les projets puissent être réalisés, être assurée par l'énergie éolienne dans le canton de Vaud, soit notre pourcentage de dépendance au nucléaire.

Le Grand Conseil a très largement adopté la révision de la loi sur l'énergie, le 29 octobre 2013. Cette révision est en parfaite cohérence avec la stratégie énergétique 2050 dévoilée par la Confédération. Le nouveau texte se veut un outil volontariste axé, d'une part, sur l'efficacité énergétique et, d'autre part, sur l'encouragement aux énergies renouvelables. Les différentes mesures proposées doivent permettre au canton d'anticiper la transition énergétique dictée par la sortie du nucléaire.

Environnement

Le 1er janvier 2013, la Direction générale de l'environnement est officiellement opérationnelle. Cette nouvelle entité de l'Administration cantonale, dirigée par Cornelis Neet, réunit le Service des eaux, sols et assainissement, le Service des forêts, de la faune et de la nature, le Service de l'environnement et de l'énergie ainsi que l'Unité des dangers naturels.

Les mesures prises ces dernières années pour lutter contre les dangers naturels dans le canton de Vaud portent leurs fruits. Le 9 septembre 2013, la cheffe de Département présente à la presse les résultats réjouissants des concepts de protection contre les crues. C'est notamment le cas des travaux d'ouvrages effectués dans les communes de Villeneuve (Pissot, Tinières, Eau Froide), Roche (Eau Froide) ou encore Yvorne (Torrent d'Yvorne), qui ont permis d'éviter des dégâts majeurs suite aux fortes précipitations du 29 juillet 2013.

Affaires vétérinaires

Fin novembre 2013, le Grand Conseil a plébiscité une modification de la loi sur la police des chiens (LPolC), après trois séances de débat. Il s'agit avant tout d'une amélioration de la sécurité publique dans le domaine des chiens. La loi introduit de nouvelles mesures sécuritaires dans les lieux publics ou les manifestations. Ainsi, la tenue en laisse courte est exigée pour tous les chiens, toutes races confondues, uniquement dans les lieux publics confinés, c'est-à-dire les bâtiments ouverts au public, les transports publics, les espaces où se trouvent principalement des enfants ainsi que lors de manifestations publiques. Cette mesure simple, peu coûteuse et respectueuse du droit des animaux doit permettre d'éviter des accidents par morsures.

Sécurité civile et militaire

Mise sur pied au début de l'année 2013 à l'initiative de la cheffe du DSE, l'opération «Vercingétorix» visait à créer les

conditions favorables à la reddition volontaire d'armes, privées ou démilitarisées, devenues indésirables. Le bilan de ces collectes s'est révélé très réjouissant avec un total de 1015 armes comptabilisées et près de 350 kg de munitions, sans compter les armes blanches rapportées en même temps à fin décembre 2013. L'ensemble de cet arsenal collecté est détruit.

103.1 Etat major

103.1 Etat major

Appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du Conseil d'Etat ou toute autre activité de nature politique. Coordination départementale et interdépartementale. Appui aux services. Lien avec l'ECA.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et propositions pour la cheffe de département
- Appui à la gestion du département, la planification, la conception et/ou la mise en oeuvre, et suivi de projets, décisions et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les autres partenaires
- Préparation et appui à l'élaboration de projets de lois, de règlements, de décrets, rapports et autres documents
- Conseil, conception et réalisation de la politique de communication départementale et interdépartementale. Point de situation quotidien et analyse media pour la cheffe du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil (suivi des interventions parlementaires, contacts avec le Secrétariat général du Grand Conseil et ses commissions)
- Gestion de dossiers ou de projets particuliers sur demande de la Cheffe du département
- Traitement de procédures de recours dans lesquelles le département intervient comme autorité administrative décisionnelle.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services du DSE
- ECA
- Chancellerie, autres départements et/ou services de l'ACV
- Grand Conseil, son secrétariat général et ses commissions
- Conseil d'Etat
- Medias
- Cour de droit administratif et public (CDAP), Cour constitutionnelle, Contrôle cantonal des finances (CCF), Cour des comptes
- Confédération
- Conférences intercantionales
- Public-citoyens

103.2 Ressources humaines du département

103.2 Ressources humaines du département

Gestion des ressources humaines du département et appui aux URH de ses services.

Descriptif

- Appui et conseil à la Cheffe du département et au secrétaire général pour toutes les questions et procédures liées au personnel
- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion administrative (mutations, organisation du temps de travail, congés, absences, assurances sociales, relations CPEV et OAI, procédures disciplinaires, appui juridique) et de gestion RH (recrutement, formation, suivi des procédures de case management, coaching, mobilité professionnelle, réinsertion professionnelle, identification de la relève, formation et encadrement des apprentis, gestion de conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel)
- Appui technique aux services en matière d'organisation
- Production d'indicateurs
- Gestion prévisionnelle des RH et gestion des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Relais entre le SPEV et le département pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Appui et coordination des RH et des Co-RH des services du département
- Responsabilité du budget 3091 (Formations et perfectionnements professionnels) pour l'ensemble des services du département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et unité stratégique (BEFH) du DSE
- Cadres et collaborateurs du DSE, stagiaires et apprentis
- RRH départementaux de l'ACV, Co-RH et RH
- Services de l'ACV (SPEV, Groupe Impact, SJL, SSP, SDE notamment)
- CPEV, OAI, OAVS
- CEP, IDHEAP, Université de Genève, CRQP
- Représentants du personnel, syndicat, commission du personnel, avocats, TRIPAC
- Candidats internes et externes

103.3 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Préparation du budget (pilotage, consolidation)
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires et des reports de crédits)
- Appui aux services du département pour la tenue de la comptabilité et contrôle interne
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Conseils et appui en matière financière
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Cour des comptes

103.4 Activités spécifiques

- Cafétéria

Descriptif

- Gestion de la cafétéria Place du Château 1

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Cafétéria

- Mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments Pl. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJL, SCL et Préfecture, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

Organisation du DSE

Création de la Direction générale de l'environnement (DGE)

Au 1er janvier 2013 a été mise en œuvre concrètement la Direction générale de l'environnement regroupant tous les anciens services et unité de l'environnement (SEVEN ; SESA ; SFFN et Unité des dangers naturels).

Cette restructuration, décidée par le Conseil d'Etat, a pour buts de renforcer la mise en commun des ressources à disposition et de bénéficier d'un appui en vue d'une conduite plus stratégique des dossiers liés à la politique environnementale et énergétique. Elle permet aussi l'amélioration du service à la population et l'émergence d'un guichet centralisé facilitant l'accès aux prestations administratives, ce dernier objectif allant de pair avec un regroupement physique, à terme, des différentes entités de la nouvelle direction générale sous un même toit.

Organisation et activités du SG

Organisation

Divers changements sont intervenus au sein de l'équipe du Secrétariat général :

- Nouveau Secrétaire général, entré en fonction début mai 2013 ;
- Nouveau Délégué à la communication, entré en fonction début février 2013 ;
- 2 absences longues durée qui ont nécessité l'engagement temporaire d'adjoints ;
- Transfert de la Déléguée à l'environnement à la nouvelle Direction générale de l'environnement et des dangers naturels ;
- Détachement du Secrétariat général de la RH du SAN et d'une Co-RH, pour rattachement direct au SAN.

Activités particulières

Unité RH

Un appui tout particulier a été apporté par l'URH départementale au BEFH (entité stratégique rattachée au SG) en termes de recrutement et de mise à jour des cahiers des charges.

Unité financière

Dans la continuité de 2012 et en vue d'une entrée en vigueur au 1er janvier 2014, l'Unité financière du Secrétariat général a confirmé cette année son engagement dans le projet SAP/SIF. Son implication s'est concrétisée par :

- son intégration à la Direction du projet SIF ;
- le détachement sur le plateau de projet de 1.2 ETP requis pour la réalisation des tests/ajustements du nouvel outil financier et pour la conception/dispense des cours de formation à destination de l'ensemble de la fonction financière de l'ACV ;
- le support à l'ensemble du département relatif à la préparation/migration des données dans le nouvel outil.

Sites internet

En général

www.vd.ch/dte/

Police cantonale

www.police.vd.ch

Service des automobiles

www.vd.ch/san

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/11.html>

Energie et environnement

www.vd.ch/dge

<http://www.vd.ch/fr/themes/securite/protection-de-la-population/gestion-integree-des-risques/>

Affaires vétérinaires

www.vd.ch/scav

http://www.bvet.admin.ch/gesundheit_tiere/03541/index.html?lang=fr

Egalité femmes-hommes

www.vd.ch/befh

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/05.html>

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)

Police cantonale (PolCant)

Groupes de prestations

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

Direction générale du service, et fonctionnement efficace, pour la prise de mesures et de décisions mises en oeuvre au travers des fonctions supports réunies en Etat-major.

Descriptif

- Direction du service
- Secrétariat
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support presse et relations publiques
- Support formation
- Support opérationnel et logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux, juges, procureurs
- Communes
- Polices CH / cantons / villes
- Autres cantons / pays
- Justiciables
- Médias
- Fournisseurs, prestataires
- Commerces et entreprises

105.1 Services généraux (opérationnel)

Gérer, organiser, moderniser tous les services de la PolCant servant de support, d'appui logistique et opérationnel au travail des policiers engagés sur le terrain, dans les domaines de la prévention, réception des appels, engagement des moyens, statistiques, télécommunications, etc.

Descriptif

- Prévention de la criminalité
- Autorisation et surveillance des entreprises de sécurité et de leur personnel
- Surveillance du commerce des armes, des munitions et des substances explosives
- Autorisations et contrôle des armes
- Gestion de la centrale d'engagement et des interventions d'urgence (CET - BRP)
- Services techniques en charge du réseau radio POLYCOM et des développements d'applications électroniques et transmissions
- Soutien logistique en équipement, transport et ravitaillement
- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe au niveau police uniquement
- Info-Centre (dossiers de police judiciaire)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres, collaborateurs
- Grand public - associations faîtières, groupements de commerçants, club d'aînés, etc.
- Entreprises et agents de sécurité
- Titulaires d'autorisations pour armes
- Magistrats de l'Ordre judiciaire
- Organismes de la Confédération chargés des affaires de police
- Polices autres cantons
- Polices communales du canton
- Services transversaux
- Services d'urgence (117 / 118 / 144)

105.2 Gendarmerie

La Gendarmerie veille à l'ordre et à la sécurité et assure l'exécution ainsi que l'observation des lois par des mesures appropriées. Elle exerce la police judiciaire à l'échelon local.

Descriptif

- Assurer l'ordre et la sécurité publics
- Exécution des réquisitions administratives
- Exercice de la police de la circulation et de la navigation
- Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques
- Transfert et garde de détenus
- Exercice de la police judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, cantonales, fédérales, étrangères
- Population
- Associations et entreprises privées diverses
- Autorités judiciaires, préfectorales
- Autres services cantonaux et communaux
- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Autres services de police fédéraux, cantonaux, communaux et étrangers
- Institutions

105.3 Police de sûreté

- Exercer la police judiciaire dans le canton par l'entremise des brigades spécialisées
- Veiller à une bonne complémentarité entre les partenaires de police judiciaire (Police de sûreté, Gendarmerie, Polices communales) et coordonner leur action

Descriptif

- Recherche des infractions et de moyens de preuve
- Audition des victimes, identification et livraison au juge des individus et des membres d'organisations criminelles présumées, auteurs, instigateurs, complices
- Collaboration à des missions de sécurité de l'Etat
- Collaboration à l'exécution des tâches de la police administrative (étrangers et professions soumises à contrôle)
- Coordination intercantonale sur le plan judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Organes judiciaires et institutions
- Autorités administratives
- Autorités étrangères, fédérales, cantonales et communales
- Autres services de police fédéraux, cantonaux et communaux
- Autres services Etat de Vaud
- Société civile
- Sociétés privées
- ESC UNIL (Ecole des sciences criminelles)
- EPFL
- HEIG Yverdon

Bilan de la Police coordonnée

La Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) est entrée en vigueur le 1er janvier 2012. Depuis cette date, les organes de conduite, soit le Conseil cantonal de sécurité (CCS) et la Direction opérationnelle (DO) se sont régulièrement rencontrés. Le CCS a établi le Plan d'action coordonnée approuvé par le Conseil d'Etat pour lutter contre la criminalité. Cette instance a également avalisé le code de déontologie des polices vaudoises et suit avec attention les travaux en cours en matière d'accréditation définitive des corps de police communaux et de gestion de la qualité des prestations. Quant à la DO, elle a supervisé de nombreux projets et engagements, dont des opérations coordonnées, des formations communes de policiers cantonaux et communaux ou encore l'amélioration de processus au profit des citoyens (par exemple, dépôt de plainte en ligne).

Surpopulation carcérale

En 2013, les effets négatifs d'une surpopulation carcérale ont pesé sur les services de l'Etat, notamment sur le Service pénitentiaire et la Police cantonale. Celle-ci a dû garder en ses murs au-delà des 48 heures légales de nombreux détenus. Cette situation a été suivie attentivement par les pouvoirs publics et le contrôle démocratique des lieux de détention garanti. Le Conseil d'Etat a ainsi pris des mesures en vue de résoudre le problème, en allouant notamment ressources matérielles et humaines aux services concernés. Une "task force" réunissant membres du Conseil d'Etat et chefs de service se rencontre régulièrement en vue de mettre en oeuvre des solutions coordonnées entre tous les acteurs de la chaîne pénale.

Opération Strada de lutte contre la criminalité de rue

L'opération Strada a débuté le 1er juillet 2013. Elle se traduit par un processus judiciaire accéléré pour les auteurs interpellés sur la voie publique en flagrant délit de vente de stupéfiants, d'infractions contre le patrimoine (y compris cambriolages) et de violences contre les autorités et fonctionnaires. Plus de 650 prévenus ont été déférés au Ministère public en 6 mois, les interpellations s'étant concentrées sur Lausanne, mais également Gland, Renens, Yverdon-les-Bains, Vevey, Montreux, Bex, Nyon et Payerne. La vente de produits stupéfiants représente le 41% des interpellations et les infractions contre le patrimoine le 54%, la grande majorité des auteurs étant de jeunes hommes migrants.

Réorganisation de la Gendarmerie

La Gendarmerie vaudoise a revu son organisation datant de 1999 pour répondre aux enjeux de la société et s'adapter aux évolutions de l'environnement sécuritaire. Les principaux objectifs poursuivis sont d'organiser les ressources pour une prise en charge adéquate des événements et des phénomènes, d'assurer une présence aux endroits et aux moments où la population en a le plus besoin, de décloisonner l'activité policière sur tout le territoire cantonal et de permettre en tout temps la mise en oeuvre d'actions ciblées contre la criminalité.

Parmi les principaux changements, le découpage de la Gendarmerie territoriale - police de proximité et investigation judiciaire - est calqué depuis le 1er juillet 2013, avec quelques exceptions, sur celui des districts. La Gendarmerie mobile - interventions d'urgence et surveillance sur l'ensemble du canton - est placée depuis le 2 septembre 2013 sous un commandement unifié.

Schéma directeur du système d'information (SDSI)

Le financement pour la modernisation du système d'information de la Police cantonale, qui a été accepté par le Grand Conseil, permettra d'ici 5 ans la réalisation de plus de 40 projets ou études. Une grande partie des ressources allouées seront investies dans des outils de mobilité qui ont comme objectifs une présence accrue des policiers sur le terrain et une diminution de la charge administrative. Le développement ou l'acquisition d'applications forensiques font également partie des projets prioritaires. Ceci permettra une meilleure efficacité dans les enquêtes. Une structure de programme dédiée sera mise en place en collaboration avec la Direction des systèmes d'information.

Avenir de Savatan

Depuis 2004, les Cantons de Vaud et Valais, ainsi que les polices communales de ces deux cantons, forment sur la commune de Lavey-Morcles à Savatan leurs aspirants de police. D'une cinquantaine de policiers formés par an au départ, le nombre d'élèves est passé ensuite à 120, puis à 180 en 2013, que leur cursus conduit à l'obtention du brevet fédéral de policier. A cela est venu s'ajouter dès 2011 la formation des assistants de sécurité publique des cantons et communes susmentionnés ainsi que de la Police genevoise. A l'international, l'Académie a noué de nombreux contacts avec, entre autres, les polices françaises, allemandes, belges, bulgares et roumaines.

L'Académie de Police bénéficie pour former ses aspirants, au côté de la Sécurité militaire, des facilités offertes par la place d'armes de Savatan et dispose ainsi d'un espace conçu et dédié à la formation de base. Des accords avec la Confédération réglementent déjà les relations entre les différents pouvoirs publics.

D'ici à 2019, il est envisagé une autonomisation de l'Académie, au travers d'un concordat liant les cantons partenaires et d'une série de conventions fixant le cadre juridique de la mise à disposition des infrastructures par la Confédération et la collaboration avec celle-ci.

Concordat concernant la lutte contre la violence lors de manifestations sportives (anti-hooligans)

En 2013, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont adopté la modification du concordat, dont le but est de disposer de davantage de moyens pour combattre le hooliganisme. L'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2014. La Police cantonale est désignée comme l'autorité compétente pour prononcer les mesures prévues, notamment délivrer les autorisations nécessaires pour la tenue des matchs ou encore prononcer l'interdiction de périmètre pour une durée allant jusqu'à trois ans.

Directives relatives au stationnement de gens du voyage hors des places de transit officielles

Le 25 février 2013, le DSE a émis des directives pour lutter contre la recrudescence de stationnements illicites de gens du voyage. Celles-ci arrêtent un processus d'engagement des forces de police, en collaboration avec le corps préfectoral et les communes. Par ce biais, le préfet désigné en qualité de répondant "Gitans" est habilité à rendre un ordre d'évacuation du campement en cas de débordement constaté. L'application de ces directives a clairement porté ses fruits durant la saison 2013, le nombre d'interventions de police ayant sensiblement diminué.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
----	----------	--------	--------------

2	Simplification de la gestion des bulletins d'hôtels	En attente	La mesure de simplification de la gestion des bulletins d'hôtel adoptée par le Conseil d'État n'a pas encore pu être mise en œuvre pour cause d'absence de financement; ce dernier a été obtenu en 2013 dans le cadre l'EMPD "Schéma directeur" de la Police cantonale. Cette innovation sera profitable aux hôteliers par l'apport d'un gain de temps et aux corps de police en terme d'efficacité dans la recherche de personnes.
---	---	------------	---

Réseaux sociaux

Facebook
Twitter

Publications

Polcant Info, notre magazine trimestriel (brochures à télécharger au format PDF)

Brochures à télécharger :

- police.vd.ch/prévention

Statistiques

Criminalité et circulation routière

- bilan circulation routière
- bilan de la criminalité

Prévention de la criminalité

<http://www.cybercrime.ch>

<http://www.skppsc.ch>

<http://www.fedpol.admin.ch>

Sites Internet

Police cantonale vaudoise

Recrutement des polices vaudoises

Académie de police

Votrepolice.ch

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)
Service des automobiles et de la navigation (SAN)
Groupes de prestations
107.0 Administration

107.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Autorités communales

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

Admission des véhicules et des bateaux à la circulation.

Descriptif

- Immatriculation de véhicules et bateaux
- Délivrance des permis de circulation et de navigation
- Vente des plaques d'immatriculation et plaques professionnelles
- Enregistrement des changements d'assureur RC
- Inspections périodiques obligatoires
- Inspections pour l'immatriculation
- Expertises judiciaires
- Retrait des permis de circulation et des plaques
- Délivrance d'autorisations pour transports spéciaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les détenteurs de véhicules automobiles
- Les détenteurs de bateaux
- Les garagistes
- Les compagnies d'assurances
- Les administrations cantonales et communales

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

Admettre les conducteurs à la circulation et les pilotes à la navigation. Contrôler la formation des moniteurs de conduite

Descriptif

- Délivrance des permis de conduire et de naviguer nationaux & internationaux
- Suivi des examens médicaux
- Délivrance des autorisations "places de parc pour handicapés"
- Examens de conduite et de navigation, courses de contrôle
- Contrôle de l'activité des moniteurs de conduite et de navigation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Candidats à un permis de conduire ou de naviguer
- Services des automobiles des autres cantons suisses
- Moniteurs de conduite vaudois

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

Perception des taxes et redevances liées au trafic routier dans le canton de Vaud.

Descriptif

- Notification des taxes et des redevances
- Gestion du contentieux
- Gestion des flux financiers canton / confédération

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs de véhicules et de bateaux
- Canton

107.4 Mesures administratives

107.4 Mesures administratives

- Sanctionner les conducteurs qui commettent des infractions à la LCR
- Transmettre, avec déterminations, les dossiers de recours à la Cour de droit administratif et public
- Rendre des décisions sur les demandes de restitution de permis de conduire

Descriptif

- Instruction des mesures d'avertissement, de retrait du permis ou interdiction de conduire
- Notification des mesures
- Suivi du contrôle médical des conducteurs qui y sont astreints
- Traitement des recours à la Cour de droit administratif et public
- Ordonnance de cours de prévention et d'éducation
- Restitution des permis de conduire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers
- Cour de droit administratif et public

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques.

Descriptif

- Délivrance des autorisations des manifestations terrestres (courses cyclises, rallye) sur la voie publique
- Délivrance des autorisations des manifestations nautiques (courses de bateaux, concours de natation) sur les lacs du cantons

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organismes de manifestations, particuliers, sociétés sportives
- Usagers
- Polices cantonales et communales

Via Sicura : mise en œuvre du deuxième paquet de mesures en 2014

L'augmentation des prestations en continuelle hausse est principalement liée à l'accroissement du parc de véhicules et à celui de la population. Cette évolution devrait se poursuivre dans les années à venir.

Le 1er janvier 2013, le premier paquet de mesures du projet Via Sicura est entré en vigueur avec la disposition "chauffard".

Différentes mesures organisationnelles ont été prises, pour permettre de traiter le surcroît de prestations, telles que la modification de la Loi sur la Circulation Routière (LVCR) et la répartition des compétences.

En 2014, l'entrée en vigueur du deuxième paquet de mesures est prévu

- le 1er janvier 2014 :
 - Interdiction de conduire sous l'influence de l'alcool pour certains groupes de personnes
 - Usage diurne obligatoire des phares
- le 1er juillet 2014 :
 - Evaluation obligatoire de l'aptitude à la conduite en cas de conduite avec une alcoolémie de 1,6 pour mille ou plus.

Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI)

Dans sa séance du 19 novembre 2013, le Grand Conseil a accepté d'allouer au SAN un crédit de 6.4 millions pour la réalisation de son schéma directeur des systèmes d'information.

Composé de 6 projets et 8 études, le SDSI prévoit le développement de nos systèmes informatiques afin de mieux répondre aux besoins de notre clientèle et de pouvoir faire face aux défis futurs.

La réalisation de ces projets démarrera courant 2014 et s'étendra jusqu'en 2018.

Modification de la LVCR et Modification du RTVB

Modification de la Loi vaudoise sur la circulation routière (LVCR)

La révision de la LVCR, adoptée par le Grand Conseil le 26.11.2013 et dont l'entrée en vigueur est prévue en 2014 (à l'issue du délai référendaire), poursuit deux objectifs principaux qui s'inscrivent dans le programme de simplification administrative de l'Etat de Vaud.

D'une part, les compétences principales en matière d'admission à la circulation routière seront attribuées directement au SAN afin de permettre au Chef de Service de délimiter, sans passer par une délégation du Conseil d'Etat, les compétences métier de chaque collaborateur et de répartir au mieux la charge de travail.

D'autre part, la possibilité est instaurée de rendre une décision directe, sans entendre préalablement les intéressés, pour toutes les décisions spécifiques d'avertissement ou de retrait d'admonestation qui correspondent au minimum légal de 1 ou 3 mois prévu par la LCR en cas de conduite en état d'ébriété ou d'excès de vitesse. Ceci permettra d'accélérer les procédures, sans pour autant prêter le droit d'être entendu des intéressés.

Modification du Règlement fixant la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (RTVB)

Le Conseil d'Etat a décidé d'accorder un rabais supplémentaire sur la taxe automobile des véhicules qui émettent moins de 120 gr de CO2 au km ou qui fonctionnent au gaz ou à un carburant naturel ; il est passé de 50% à 75% au 1er janvier 2014. Le rabais de 50% accordé aux véhicules diesel équipés de filtres à particules est en revanche supprimé depuis le 1er janvier 2014 pour les véhicules nouvellement immatriculés, ce rabais n'ayant plus d'objectif de soutenir les véhicules peu polluants, tous les véhicules diesel étant actuellement munis de filtres à particules. Les véhicules immatriculés avant le 31 décembre 2013 continuent cependant à bénéficier de ce rabais.

Campagne de prévention routière pour motards

En mai 2013, le Service des automobiles et de la navigation, la Police cantonale vaudoise ainsi que la Section vaudoise du TCS ont organisé deux jours de sensibilisation routière pour les motards sur le circuit de Bresse, en France voisine. A cette occasion, 140 motards ont bénéficié gratuitement d'un jour de pilotage. Vu le grand succès, la campagne sera reconduite en mai 2014 et 240 motards auront la possibilité de participer à cette deuxième édition.

Le Centre d'Aigle (CEV) a fêté ses 25 ans

Une cérémonie en présence des autorités et des partenaires a permis de marquer l'anniversaire de la mise en service du Centre en septembre 1988.

Comptoir Broyard du 15 novembre au 24 novembre 2013

Le SAN et la Police cantonale vaudoise (Unité prévention routière) ont tenu un stand d'information commun pour présenter au public un grand nombre de leurs activités.

Le Comptoir a connu une grande affluence avec plus de 90'000 visiteurs et près de 100 représentants des autorités cantonale et communales ont participé à la partie officielle du 19 novembre 2013.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
4	Suppression du formulaire de demande d'immatriculation	en cours	phase d'étude en 2014
5	Génération automatique de la liste des attestations d'assurance pour permettre l'immatriculation sans passage du client au guichet	en cours	pas encore traité
6	Introduction de cases à cocher sur les formules en guise de check-lists pour le client	en suspens	sous-projet du Schéma Directeur du Système d'Information SDSI
7	Introduire systématiquement pour les formulaires en ligne des masques de saisie qui permettent un enregistrement des données dans le système informatique	en suspens	sous-projet du Schéma Directeur du Système d'Information SDSI
9	Envoi par messagerie des convocations au contrôle technique des véhicules	en suspens	en attente des conditions "cyber" adéquates (interface portal e-VD)
10	Impression immédiate d'une nouvelle convocation en sortie de ligne d'expertise lorsque le véhicule est défectueux	en suspens	en attente redesign Viacar
11	Informatisation des rapports des contrôles techniques itinérants (véhicules agricoles et spéciaux)	en suspens	sous-projet du Schéma Directeur du Système d'Information SDSI
13	Création d'une aide en ligne sous forme de "tutorial" pour les formules du SAN	en suspens	sous-projet du Schéma Directeur du Système d'Information SDSI

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)
Service des automobiles et de la navigation (SAN)
Sources d'informations complémentaires

D'autres informations peuvent être obtenues sur le site www.vd.ch/san

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
Groupes de prestations

109.0 Gestion et administration du service

109.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

- Tenue des contrôles militaires
- Perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir
- Application des directives fédérales en matière de tir hors service

Descriptif

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe
- Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires
- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Officiers fédéraux de tir
- Futurs conscrits
- Militaires domiciliés dans le canton
- Instances militaires du DDPS
- Cantons confédérés
- Citoyens assujettis à l'obligation de servir ou à la taxe d'exemption
- Administration cantonale des impôts (ACI) en fonction du calcul de la taxe d'exemption

109.2 Protection de la population

109.2 Protection de la population

- Aide en cas de catastrophe ou d'accident majeur
- Organisation du plan ORCA

Descriptif

- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe nécessitant le déclenchement de tout ou partie du plan ORCA, y compris préparation d'exercice d'intervention
- Planification et coordination des mesures ORCA dans le cadre de manifestations importantes
- Pilotage et suivi des travaux de l'observatoire cantonal des risques (OCRI) et mise en oeuvre de la gestion globale et intégrée des risques et dangers
- Planification des plans d'intervention requis en fonction des dangers et grands risques répertoriés
- Planification et coordination de l'entraide interrégionale, intercantonale et transfrontalière en cas de catastrophe
- Suivi des mesures sanitaires et de protection AC, en collaboration avec les instances concernées
- Planification et coordination de la logistique destinée à l'assistance des personnes en quête de protection
- Planification et coordination à l'échelon cantonal des mesures fédérales de rationnement et de contingentement relatives à l'approvisionnement économique du Pays en cas de pénurie
- Instruction des responsables communaux de l'approvisionnement économique du Pays

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Préfectures et communes
- Population résidente
- Entreprises industrielles et artisanales
- Automobilistes et entreprises disposant de véhicules de transport
- Personnes en quête de protection ou ayant dû évacuer leur lieu de résidence
- Services de l'administration cantonale vaudoise

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

Gestion de l'arsenal de Morges.

Descriptif

- Prestations de type fédéral
- Gestion, échange, entretien et rétablissement de l'équipement personnel des militaires domiciliés et en service dans le canton
- Fourniture et échange des équipements personnels des corps de troupe effectuant leur service sur territoire cantonal
- Reprise, tri, nettoyage et remise en état de l'équi-pe-ment personnel rendu lors des libérations des militaires domiciliés, dans le canton
- Confection d'effets d'équipement et d'habillement pour le compte de Arma Suisse (ex RUAG)
- Remise à neuf de quelque 15'000 masques de protection et 8'000 casques par an
- Contrôle et gestion des armes en prêt et des armes des jeunes tireurs
- Gestion des stocks et distribution des chaussures aux conscrits lors du recrutement
- Gestion d'un dépôt romand de liquidation de matériel militaire (Military Liq'shop)
- Administration du dépôt de vivres OFIDA (mandat de la Confédération) : manutention et décompte lors du renouvellement , des réserves obligatoires
- Prestations de type cantonal
- Gestion et maintenance du dépôt cantonal de " Jeunesse et Sport "
- Gestion et maintenance des stocks de matériel et des effets d'équipe-ment pour la PCi et l'ECA
- Prestations de maintenance au Château de Morges, au Musée Militaire Vaudois (MMV), à la Maison Militaire de Bretaye (MMB) , et à l'Association Verte Rive à Pully, au profit du SBMA
- Acquisition des tenues de travail des polices cantonale et municipales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Conscrits et militaires
- Corps de troupe effectuant leur service sur le territoire cantonal
- Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT) à Berne
- Groupement de l'Armement (GDA) à Berne
- Office fiduciaire des importateurs de denrées alimentaires (OFIDA) à Berne
- Etablissement cantonal d'assurance
- Protection civile
- Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

Constitution, gestion et conservation du patrimoine culturel et militaire vaudois

Descriptif

- Constitution et conservation du patrimoine culturel militaire vaudois
- Restauration des objets exposés
- Gestion du Musée militaire vaudois, du Musée de la figurine historique et du Musée de l'artillerie
- Présentation en permanence des collections du patrimoine militaire vaudois au public
- Organisation et promotion d'expositions thématiques temporaires
- Gestion et conservation du fonds Stöckel (recense-ment mondial des poinçons d'origine des armes)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Canton de Vaud
- Visiteurs du musée militaire vaudois, entre 15'000 et 20'000 personnes par an, dont environ 10'000 payants
- Commune de Morges

109.5 Protection civile

Protection civile, appui et assistance aux organes de sauvetage et de protection de la population.

Descriptif

- Soutien opérationnel et technique aux partenaires de la protection de la population lors d'accidents graves ou majeurs , et lors de catastrophes
- Garantie de l'état de préparation et coordination des activités des organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Instruction et soutien informatique aux ORPC, afin d'assurer une unité de doctrine et d'application
- Coordination avec les autorités fédérales (OFPP) cantonales et les partenaires cantonaux de la PCi
- Planification des besoins en constructions protégées de la protection civile et du service sanitaire
- Vérification lors des mises à l'enquête de la conformité aux normes fédérales des projets d'abris PCi privés et publics
- Valorisation, suivi de l'encaissement et contrôle de l'utilisation des contributions de remplacement en cas de dérogation à , l'obligation de construire des abris PCi privés
- Contrôles périodiques de l'état de préparation des constructions protégées (CPC) de la PCi et du service sanitaire
- De même pour le paiement annuel des contributions forfaitaires fédérales
- Suivi des contrôles périodiques des abris (CPA) effectués par les ORPC
- Gestion des fonds versés par les communes pour les mesures de protection civile d'intérêt général
- Fourniture d'équipements et de matériel standar-disé aux ORPC, y.c. réparation et entretien
- Organisation et gestion des dispositifs d'alarme à la population et aux formations d'intervention PCi
- Suivi de la maintenance et contrôle du réseau des sirènes et du dispositif télécommandé d'alarme
- Planification des mesures propres à protéger les biens culturels d'importance nationale et régionale
- Participation au recrutement lors de la séance d'orientation aux conscrits
- Instruction, formation et perfectionnement de l'ensemble des astreints et des cadres de la PCi
- Formation et engagement des spécialistes AC de la PCi en cas d'augmentation de la radioactivité nécessitant protection , et évacuation des habitants

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Communes
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Autorités politiques cantonales et communales
- Partenaires de la Protection de la population, police, sapeurs-pompiers, services sanitaires et services techniques, conformément à la loi fédérale
- Population vaudoise, voire population des régions limitrophes et plus ou moins proches, (exemple des engagements suite à "Lothar")

Direction

Conférences latines

La conférence latine des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population, présidée par Mme la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, a siégé le 27 mai 2013 à Lausanne.

Quant à la conférence latine des responsables cantonaux de la sécurité civile et militaire, présidée par M. Denis Froidevaux, elle s'est réunie à deux reprises : les 24/25 avril 2013 à Locarno et les 24/25 octobre 2013 à Chexbres.

Protection de la population

Formation ORCA / EMCC

Les quatre modules de formation « généralités ORCA-EMCC » ont été délivrés à plus de cent trente collaborateurs d'entités partenaires de la protection de la population. Ils se basent sur la doctrine d'engagement de l'EMCC et les plans généraux de coordination validés par le Comité directeur ORCA en 2012. En outre, une formation de gestion de crise a été mise sur pied en collaboration avec le Centre d'éducation permanente (CEP) et sera proposée dans le catalogue des cours 2014.

Exercice d'accident ferroviaire « TRANO 13 »

Sous l'égide du chef de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), s'est déroulé dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre 2013 l'exercice d'accident de train « TRANO 13 » dans le tunnel du Mont d'Or en collaboration avec la France. Cet exercice avait pour but de tester le plan multilatéral franco-suisse ainsi que les plans opérationnels respectifs. Ce ne sont pas moins de 800 personnes qui ont été engagées, provenant pour la plupart des services partenaires (Police cantonale, Service de la santé publique, ECA/Service de défense incendie et de secours, Protection civile, notamment).

Protection civile

Engagements PCi

La protection civile a été engagée à 29 reprises lors de situations d'urgence (recherches de personnes, évacuations, hébergement, ravitaillement des partenaires, inondations, appui à la circulation). 419 personnes ont ainsi été mises à contribution, représentant 775 jours de service. Plusieurs organisations régionales de protection civile (ORPC) ont été sollicitées pour des engagements au profit de la collectivité, tels que Paléo Festival, Montreux Jazz Festival, Fête cantonale des musiques vaudoises, Marathon et Triathlon de Lausanne, Tour de Romandie 2013. Pour l'ensemble de ces activités, 1466 personnes ont été convoquées, représentant 4145 jours de service.

Le total des activités de la protection civile vaudoise en 2013 représente 29'505 jours de service pour 13'519 personnes impliquées.

Formation

Dans le cadre de la formation des astreints, 372 personnes ont terminé leur Ecole de formation de base dans cinq domaines différents, 116 personnes ont pris part à des cours de spécialistes, 83 à des cours de perfectionnement, 149 à des cours de cadres et enfin 96 à un stage pratique.

Contributions de remplacement

La révision de la LPPCi a conféré des attributions supplémentaires au Canton dans le domaine des ouvrages de protection civile, notamment la gestion des contributions de remplacement pour les places protégées ainsi que le financement des ouvrages tendant à garantir une place protégée à chaque citoyen du canton. Les factures émises en 2013 (état fin novembre) se montent à CHF 4'889'600.00, dont CHF 2'372'800.00 encaissés. La différence provient du fait que les futurs propriétaires doivent s'acquitter du montant avant le début des travaux et non lors de la délivrance du permis de construire.

Affaires militaires et logistique (AMiL)

Opération « Vercingétorix » - Collecte des armes privées et démilitarisées

Plus de 1015 armes et 350 kilos de munitions ont été récoltés à l'Arsenal de Morges dont l'ouverture a été prolongée tous les premiers jeudis du mois jusqu'à 20 heures ainsi que sur quatre sites décentralisés (Aigle, Nyon, Payerne et Yverdon) durant deux demi-journées.

Musée militaire vaudois (MMV)

Le Château de Morges et ses 4 musées ont accueilli quelque 24'000 visiteurs. L'exposition temporaire « Services secrets » du col EMG Jacques Beau a obtenu un franc succès et sera prolongée en 2014.

La Commission du Musée militaire vaudois a accepté à l'unanimité de confirmer la décision entérinée le 27 novembre 2012 d'accueillir le Musée Paderewski comme cinquième musée permanent du Château de Morges.

Le « Prix du Patrimoine 2013 de la Confrérie de Bourgeois vaudois » a été attribué à l'Association des Amis du Musée militaire vaudois qui veillera à la mise en œuvre de la constitution d'un inventaire.

AGILE

L'exposé des motifs et projet de loi a été transmis à l'Union des communes vaudoises ainsi qu'à l'Association de communes vaudoises pour consultation. Suite à leurs observations, ce projet a été retravaillé puis soumis aux services transversaux (SJL, SPEV et SAGEFI) pour préavis. Il sera présenté au Conseil d'Etat en 2014.

POLYALERT

Dans le domaine de l'alarme à la population (sirènes), le SSCM et la Confédération mènent un projet de modernisation globale du système de déclenchement des sirènes, appelé POLYALERT. En parallèle, un nouveau concept d'alarme à la population au travers des médias électroniques (Twitter, Facebook, panneaux d'affichage, etc.) est étudié sous la responsabilité de la Confédération avec la participation active du canton de Vaud.

SAGA CRISIS

Sous cette appellation, le SSCM a développé un logiciel d'aide à la gestion de situations de crises et catastrophes couvrant l'ensemble du spectre opérationnel de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) et de ses partenaires (Police cantonale, ECA, Service de la santé publique). Couvrant les fonctionnalités de journal des événements, de la cartographie et des documents de conduite, il permet de conduire des événements multiples regroupant de nombreux partenaires. La compatibilité avec le futur logiciel SAE 2015 de la police cantonale vaudoise ainsi qu'avec le SAE 144 est assuré. Le canton dispose ainsi d'un outil performant afin d'appuyer la conduite des opérations complexes. Il a été mis en service et son test opérationnel a été réalisé durant l'année 2013. D'autres cantons s'intéressent de près à cet outil.

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
Sources d'informations complémentaires

Site Internet

Pour tous renseignements ou informations complémentaires, visitez les pages internet du SSCM : www.vd.ch/sscm.

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)
Direction générale de l'environnement
Groupes de prestations
111.0 Administration

111.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administrés
- Usagers
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

111.1 Eaux

111.1 Eaux

Protection et gestion des eaux

Descriptif

- Protection des eaux de surface et souterraines
- Sécurité des personnes et des biens face à l'action dommageable de l'eau
- Revitalisation des cours d'eau
- Gestion du domaine public des lacs et des cours d'eau, gestion quantitative des eaux
- Gestion des eaux souterraines, des sources et des secteurs de protection des eaux
- Contrôle de la qualité des eaux
- Contrôle des rejets liquides industriels
- Contrôle de l'élaboration des plans généraux d'évacuation des eaux (communes et associations) et contrôle de leur mise en application
- Contrôle de l'assainissement des entreprises agricoles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SDT, SR, CAMAC, SFFN)
- Communes, entités et personnes privées
- Entreprises
- Consommateurs
- Offices fédéraux: Office fédéral de l'environnement (OFEV), Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Office fédéral des routes (OFROU)
- CFF
- Cantons limitrophes : GE, VS, NE, FR, BE, (yc.SO pour la 2ème CEJ (Correction des Eaux du Jura))
- Départements français (CIPEL)
- Cantons latins (pour l'assainissement)
- Sociétés électriques, mini turbines (moulins, scieries)

111.2 Sols

Protection et gestion du sol.

Descriptif

- Protection du sol (agricole et forestier, après de grands chantiers)
- Contrôle et conseils, lors de la remise en état de carrières et de gravières
- Planification directrice, autorisation d'entreposage des terres d'excavation et surveillance des sites

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SR, SFFN, SDT, SIPAL, SEVEN, CAMAC,)
- Confédération (OFEV)
- Prometerre, SRVA
- Propriétaires fonciers et exploitants de matériaux pierreux
- Entreprises consommatrices de graviers et roches
- Entreprises exploitant des dépôts de terre d'excavation et leurs mandataires
- Transporteurs de dépôts de terre d'excavation
- Communes

111.3 Assainissement

Assainissement et gestion des produits polluants.

Descriptif

- Identification et cadastre, assainissement et surveillance des sites contaminés par des déchets, des aires d'exploitation ou des accidents
- Autorisations et contrôles des réservoirs pour le stockage des liquides pouvant altérer les eaux (STEP, citernes...)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SFFN)
- Particuliers et industriels impliqués comme pollueurs ou détenteurs de tels sites
- Offices fédéraux (OFEV, OFAT), autres cantons pour la coordination des mesures
- Bureaux privés, en tant que mandataires chargés de procéder à l'évaluation et aux projets d'assainissement
- Hautes écoles et instituts (EPFL, etc.) en tant que pourvoyeur de connaissances technico-scientifiques

111.4 Déchets

111.4 Déchets

Gestion et traitement des déchets au niveau cantonal et intercantonal.

Descriptif

- Collecte des déchets
- Elimination des déchets et contrôle des résidus
- Planification des installations de traitement des déchets
- Information et sensibilisation des usagers
- Contrôle et coordination des mouvements de déchets
- Autorisations OMoD

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens, communes et préfectures
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SIL)
- Entreprises
- Autres cantons et OFEV
- Régions et sociétés de périmètres de gestion
- Entreprises concernées par la réalisation ou l'exploitation d'installations
- Bureaux techniques
- Associations de protection de l'environnement

112.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Organisation administrative
- Coordination des activités et prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique, informatique et géomatique
- Support communication

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Bénéficiaires des prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature du SFFN, en particulier les communes propriétaires, de forêts

112.1 Forêts

112.1 Forêts

Conservation de la forêt, contrôle de la gestion forestière et gestion des domaines propriété de l'Etat.

Descriptif

- Conservation de l'aire forestière dans son étendue et sa répartition
- Protection des forêts en tant que milieu naturel
- Planification, encouragement et contrôle des fonctions protectrice, sociale et économique de la forêt
- Promouvoir l'économie forestière
- Contribuer à la protection de la population contre les dangers naturels
- Formation des apprentis forestiers-bûcherons et perfectionnement professionnel forestier
- Gestion des domaines forestiers et sylvo-pastoraux, propriété du canton

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collectivités publiques
- Propriétaires forestiers, (communes)
- Associations de protection de la nature
- Groupements professionnels
- Apprentis forestiers-bûcherons/débardeurs forestiers
- Personnel forestier cantonal et communal
- Population, écoles et offices d'orientation professionnelle
- Autres services cantonaux (SR, SESA, SDT,...)
- Services cantonaux d'autres cantons romands
- Protection civile et services de secours et d'incendie.

112.2 Faune, chasse et pêche

112.2 Faune, chasse et pêche

Gérer la faune et les milieux aquatiques et terrestres.

Descriptif

- Conserver la diversité de la faune terrestre et aquatique, notamment par le biais de la conservation des milieux, la protection, des espèces et le repeuplement
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la faune, sur la pêche et la protection des eaux
- Administrer la chasse ainsi que la pêche professionnelle et de loisir
- Réaliser des inventaires et relevés de la faune aquatique et terrestre
- Gérer les réserves de la faune terrestre et aquatique
- Indemniser et prévenir les dégâts du gibier et des grands carnivores
- Former les chasseurs et les pêcheurs
- Renseigner et conseiller le public

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Chasseurs, pêcheurs (Diana, SVPR, associations de pêcheurs sur les lacs : amateurs et professionnels)
- Agriculteurs et propriétaires de forêts
- Ornithologues et membres d'associations de protection de la faune et de la nature
- Entreprises, bureaux d'études et organisateurs de manifestations sportives et touristiques
- Services cantonaux (POLCANT, SCAV, SR, SESA...)
- Services fédéraux (notamment OFEV)
- Instituts universitaires (notamment EPFL, EAWAG, UNIL, HEPIA)
- Services de la faune et de la pêche des cantons voisins et de France voisine

112.3 Nature et paysages

112.3 Nature et paysages

Conservation de la nature et du paysage.

Descriptif

- Conserver la diversité de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Analyser et préavisier des projets (planifications d'aménagement du territoire et projets de construction, etc.) situés dans des inventaires ou touchant des milieux naturels
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la nature et le paysage
- Réaliser des inventaires et des suivis de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Encourager la reconstitution de biotopes
- Evaluer et encourager la compensation écologique en agriculture et hors des zones agricoles
- Surveiller et financer l'entretien des réserves naturelles
- Gérer les subventions fédérales globales
- Informer et conseiller

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Autorités communales
- Entreprises et bureaux d'étude
- Propriétaires de biotopes
- Agriculteurs
- Organisations de protection de la nature et du patrimoine
- Services cantonaux (SDT, SESA, SET, SFFN-Fo, SAGR et des autres cantons) et fédéraux
- Hautes écoles (UNIL, EPFL, WSL, HEPIA)

113.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux
- Communes
- Autres cantons
- Médias
- Usagers
- Entreprises

113.1 Environnement

Protection de l'environnement.

Descriptif

- Surveillance et assainissement de la qualité de l'air
- Contrôles et assainissement des émissions de polluants atmosphériques, des installations bruyantes et des sources de rayonnement non ionisant
- Etablissement de préavis techniques
- Information de la population et professionnels
- Elaboration du plan des mesures OPair
- Elaboration du cadastre pour le bruit routier
- Détermination des degrés de sensibilité au bruit
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, en particulier Lausanne
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales
- Propriétaires d'installations de chauffage
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SAT, SSCM, SESA, SR, SM, SELT, SCRIS, SAGR, Hospices cantonaux, UNIL)
- Bureaux d'ingénieurs (études d'impact et suivi des plans des mesures)
- Médias, écoles, privés
- OFEV, OFT, OFROU, OFSP
- EUROAIRNET (base de données européennes)

113.2 Matières dangereuses

113.2 Matières dangereuses

Matières dangereuses.

Descriptif

- Surveillance du marché, de l'utilisation et de l'élimination de substances dangereuses pour l'environnement
- Contrôle du commerce des toxiques
- Surveillance de l'importation, de l'utilisation, de la détention, de la manipulation, de la vente, de la publicité, de l'élimination des, substances et produits toxiques
- Formation des professionnels
- Contrôle de l'exploitation des drogueries
- Prévention et protection contre les risques majeurs
- Elaboration du cadastre des installations chimiques et biologiques à risques majeurs
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Entreprises artisanales et industrielles
- Commerces de gros et de détail
- Propriétaires, responsables, employés de drogueries
- Privés
- Administration fédérale des douanes
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SESA, SR, Police cantonale, SSCM, SDT, SDE, SSP)
- ECA
- OFEV
- OFT
- OFSP
- OFROU
- CFF

Descriptif

- Préparation et mise en oeuvre des évolutions en matière de politique énergétique cantonale
- Information et conseils aux différents publics et acteurs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation de sources renouvelables
- Promotion et soutien des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie ou d'énergies renouvelables
- Préavis sur les aspects énergétiques dans le cadre des procédures de permis de construire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques et administratives
- Acteurs de la consommation et de la production d'énergie et de la diversification des ressources
- Privés
- Services constructeurs de l'ACV
- Ecoles obligatoires, professionnelles et supérieures
- Associations professionnelles

Création de la Direction générale de l'environnement (DGE)

La nouvelle Direction générale de l'environnement (DGE), issue de la fusion des services des eaux, sols et assainissement (SESA), des forêts, de la faune et de la nature (SFFN), de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), ainsi que de l'Unité des dangers naturels (UDN) permettra de renforcer l'action de l'Etat en matière d'environnement et d'énergie et d'optimiser les services mis à disposition des professionnels et de la population.

Le Conseil d'Etat a fixé deux objectifs lors de la création de la Direction générale de l'environnement :

1. améliorer la conduite stratégique des politiques énergétiques et environnementales;
2. développer les synergies entre les organes chargés de la politique environnementale.

La DGE a été conçue pour renforcer la cohésion et l'efficacité de l'action étatique en créant trois directions répondant à des thématiques publiques :

- l'énergie : la Direction de l'énergie (DIREN) ;
- l'environnement sous l'angle de la maîtrise des polluants : la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV) ;
- les ressources naturelles et les politiques environnementales à forte incidence territoriale, ainsi que la géologie et les déchets : la Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA).

Les synergies entre ces trois directions sont renforcées par deux divisions de support :

- Division support administratif, en charge des finances, de l'administration générale et des ressources humaines ;
- Division support stratégique en charge de la communication, de la coordination des dossiers stratégiques, des aspects juridiques, de l'informatique et de la géomatique, du reporting des prestations et des indicateurs, de l'optimisation des processus, ainsi que de la coordination environnementale ([études d'impact sur l'environnement](#)) des dossiers transversaux, notamment en lien avec le développement territorial.

L'année 2013 a été marquée par le recrutement des directeurs ainsi que des chefs des divisions de support et la mise en place de l'organisation. La DGE s'est également dotée d'un conseiller en communication, dont l'activité s'est notamment traduite par la diffusion d'une vingtaine de communiqués de presse portant sur tous les domaines d'action de la DGE, la coordination et la rédaction de dix articles publiés dans le journal "canton-communes" ainsi que par des actions de communication interne.

La division support stratégique a mis en place un processus assurant des prises de position coordonnées intégrant les différentes thématiques de la DGE, comme par exemple pour les consultations fédérales et cantonales, ainsi que pour les dossiers en litige auprès des tribunaux.

La division support administratif a assuré au niveau comptable l'ensemble des travaux qu'a engendré la fusion de trois services et de l'UDN, ainsi que la mise en place de SAP pour toutes les entités.

L'énergie, DIREN

La loi sur l'énergie est désormais sous toit. Elle a été acceptée le 29 octobre 2013 par le Grand Conseil vaudois. Cette loi permettra au canton d'anticiper l'évolution induite par la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et conduira à :

- mettre en place une commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire ainsi que de l'efficacité énergétique, qui permettra de traiter les questions liées à la préservation du patrimoine (art. 14a) ;
- favoriser la planification énergétique territoriale en collaboration avec les communes (art. 16a) ;
- assurer une part minimale d'énergie renouvelable pour l'eau chaude, l'électricité ou le rafraîchissement (art. 28 et suivants) ;
- rendre obligatoire le certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), en cas de vente d'un bâtiment résidentiel ou de renouvellement d'une installation de chauffage à énergie fossile.

Lancé publiquement le 12 janvier 2012, le programme des "100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique" a poursuivi son développement en 2013. Ainsi, plusieurs projets voulus par le Conseil d'Etat ont pu être lancés durant l'année. Après la mise sur pied d'une RPC vaudoise et l'appui au « programme bâtiments » de la Confédération en 2012, ce sont le soutien à des projets de recherche des hautes écoles, la création d'un stand d'information mobile, l'appui au développement des ressources hydrauliques, le renforcement des mesures destinées à l'utilisation du bois-énergie et le subventionnement d'audits énergétiques des grands consommateurs du canton qui ont été lancés.

Assainissement urbain, DIREV

2013 marque les derniers versements de subventions aux communes pour l'élaboration des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) et des travaux de mise en séparatif.

Les PGEE approuvés par la Cheffe de département vont permettre de prendre les mesures nécessaires, selon les priorités données par les communes, pour restaurer la qualité des réseaux de canalisations et mettre en place un financement durable de l'assainissement au moyen de la révision des règlements communaux.

Ainsi, les réseaux devraient à terme être déchargés des eaux non polluées qui y transitent. L'infiltration et/ou l'évacuation dans les lacs et les cours d'eau leur sera bénéfique. Les eaux usées, moins diluées par les eaux parasites, seront mieux traitées, notamment par un parc de stations d'épuration qui va se moderniser avec l'entrée en vigueur de la modification de la Loi fédérale sur la protection des eaux.

Protection de l'air et climat, DIREV

Une structure de projet, pilotée par la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV) et réunissant plusieurs départements, a été mise en place afin d'établir un état des lieux et une vision d'ensemble des démarches lancées dans le Canton de Vaud dans le domaine du climat. L'objectif est également d'élaborer un 'plan climat' vaudois qui s'articulera selon trois axes: le cadastre des émissions de gaz à effet de serre, les mesures de réduction des émissions de CO₂ et les mesures d'adaptation aux changements climatiques. Ce dernier apparaît comme un enjeu majeur pour le Canton et couvre de nombreux domaines d'activités.

Les objectifs pour le climat doivent être coordonnés avec ceux de la protection de l'air qui reste un sujet de haute actualité. En effet, en février 2013, les concentrations de particules fines dans l'air ont atteint des niveaux qui ont nécessité le déclenchement des plans cantonaux en cas de pic de pollution. Dans ce cadre, les cantons de Vaud et du Valais ont mis en œuvre une mesure de promotion des transports publics coordonnée, appelée action « Bol d'Air », qui a rencontré un vif succès. Cette mesure s'inscrit comme action de communication et de sensibilisation, intégrée aux objectifs de transfert modal (route au rail) du Conseil d'Etat à l'échelle du territoire cantonal.

L'environnement industriel, DIREV

Après l'accord signé entre l'administration cantonale et l'Union vaudoise des garagistes pour le contrôle des postes de distribution d'essence, un nouvel accord de branche a été établi en 2013 entre la Direction générale de l'environnement et l'association faitière du nettoyage des textiles en Suisse. Il porte sur la délégation du suivi environnemental des quelques cent installations de nettoyage chimique de textiles du canton (pressings).

Les partenariats établis avec les associations faitières s'avèrent particulièrement efficaces et fructueux pour la branche concernée et pour les autorités cantonales. Ils seront intensifiés à l'avenir pour la surveillance des entreprises.

Epuration et micropolluants, DIREV

La modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) soumise aux chambres fédérales en automne 2013 prévoit l'obligation de traitement des micropolluants pour certaines catégories de stations d'épuration. Afin d'adapter le parc des stations vaudoises à ces nouvelles exigences et d'une manière plus générale définir un concept rationnel et efficace pour l'assainissement cantonal à l'horizon 2030-2040, la démarche de mise en œuvre du plan cantonal micropolluants (PCM) s'est poursuivie de manière intense en 2013. Une quinzaine d'études de régionalisation de l'épuration sont en cours dans le canton, avec une implication forte des communes.

Un financement fédéral est prévu dans le projet de modification de la LEaux. Toutefois, la Confédération n'envisage pas de financer le traitement et l'élimination de l'azote, nécessaires à une exploitation rationnelle et économique des installations de traitement des eaux usées. Sous l'impulsion du canton de Vaud, les cantons romands se sont mobilisés pour proposer un amendement de la LEaux et obtenir un financement pour le bassin du Rhône, au même titre que celui consenti à l'époque pour celui du Rhin. Cette défense des intérêts romands a été assurée par Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, notamment devant la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire du Conseil des Etats (CEAT-E).

Cours d'eau et assainissement urbain, DIRNA et DIREV

La qualité, tant biologique que chimique, des 4'000 kilomètres de nos cours d'eau à débit permanent fait l'objet d'un suivi détaillé. Les résultats des relevés effectués sur plus de 170 stations de mesures, réparties sur l'ensemble du territoire vaudois, font désormais l'objet d'une diffusion plus large et destinée au grand public. Ils sont présentés dans un document, intitulé "De source sûre", disponible en ligne, qui présente pour chaque bassin versant un ensemble d'indicateurs ainsi que différents renseignements, comme un bilan de santé, les débits moyens ou des informations contextuelles propres à chaque cours d'eau. Pour l'heure, seule une région, à savoir le Plateau, a été documentée selon cette nouvelle formule.

Lacs et cours d'eau, DIRNA

La protection contre les crues, qui comprend d'une part les récents ouvrages de sécurisation de la Grande Eau à Roche et à Villeneuve, d'autre part l'entretien des cours d'eau sur le terrain par nos cantonniers (dégager les gabarits hydrauliques pour permettre le passage des crues ou réparer les ouvrages détruits par les crues), a permis d'éviter des inondations malgré les fortes intempéries du mois de juillet 2013.

En 2013, le Plan sectoriel de la 3e correction du Rhône Vaud a été soumis au Conseil d'Etat pour approbation en 2014. La mesure dite E26 "Corrections du Rhône" du Plan directeur cantonal est en consultation auprès de la Confédération. Le cahier des charges de la mesure prioritaire, à savoir le tronçon commun Vaud-Valais d'Aigle à Bex, et celui relatif à la modélisation du delta du Rhône, ont nécessité un engagement coordonné et soutenu entre les deux cantons, afin de mettre à l'enquête publique les travaux prioritaires. Diverses études complémentaires conjointes, comme la mise à jour du rapport d'impacts sur l'environnement, la gestion des matériaux, les eaux souterraines, les sites pollués, sont en cours de réalisation.

La définition du concept « d'espace réservé aux eaux » est en chantier au niveau national, suite à l'initiative des pêcheurs « eaux vivantes », retirée au profit de l'introduction d'une disposition dans la loi sur la protection des eaux et son ordonnance d'application. Dans notre canton, une directive a été préparée en coordination avec les services de l'agriculture et celui du développement territorial pour ancrer l'espace réservé aux eaux dans la planification.

Durant l'année 2013, près de 80 % des débits résiduels (débits nécessaires à la vie dans le cours d'eau après le prélèvement) au droit d'ouvrages de prélèvement ou de dérivation ont été assainis.

Biodiversité et paysage, DIRNA

2013 a été marquée par le renforcement de la collaboration avec le monde agricole. La signature de plus de 200 conventions d'exploitations, outil « gagnant-gagnant », permet aux agriculteurs d'être dédommagés pour leurs actions de protection des biotopes en zone agricole, tout en assurant la protection des prairies sèches par les exploitants des alpages.

Le soutien et l'intérêt de l'OFEV portent aussi sur la mise en place de grands espaces de nature, que ce soit les districts francs fédéraux (DFF), les réserves forestières ou les parcs. On peut noter que la démarche liée au balisage et à la communication dans le cadre du district franc du Noirmont a été jugée exemplaire par la Confédération.

A l'attention de nos concitoyens, l'achat du permis de pêche est désormais possible en ligne (démarche de type SIMPA). Sur le terrain les gardes pêche et les surveillants permanents de la faune sont très fortement sollicités par le public et le service de piquet récemment mis en place s'avère efficace pour répondre aux sollicitations urgentes, y compris en dehors des heures de bureau.

Géologie, sols et déchets, DIRNA

L'événement 2013 dans le domaine de la gestion des déchets est l'introduction massive du principe de la taxe causale proportionnelle à la quantité produite, dite "au sac" ou "au poids". Concrètement, cela représente la vérification ou l'amélioration des règlements de plus de 300 communes.

De nombreuses interpellations et motions sont venues accompagner ce développement, reflétant les diverses positions face à cette nouveauté, avec une pression importante sur l'administration dans le but de lui faire assumer un rôle de contrôle directif des pratiques communales, rôle qui ne lui appartient pas.

Dans le domaine des carrières et gravières, ainsi que des dépôts pour les matériaux d'excavation, l'accompagnement des démarches participatives dévoreuses de temps a permis un important taux de succès à l'issue de procédures juridiques complexes.

L'assainissement de gouffres du Pied-du-Jura (dolines ayant servi de dépotoirs, susceptibles de polluer gravement les ressources en eaux souterraines) s'est poursuivi en collaboration avec les communes concernées. Ce dossier, peu spectaculaire, mais important, représente un exemple de réussite pour la protection des eaux.

Forêt, DIRNA

La deuxième période (2012-2015) des conventions programmes de la Confédération a été engagée pour permettre la poursuite du soutien des soins aux jeunes forêts, l'amélioration des structures forestières, la création de réserves forestières, la gestion durable des forêts protectrices, ainsi que les mesures de protection contre les dangers naturels (chutes de pierres et de blocs, éboulements, glissements de terrain et avalanches). Le rythme d'avancement de cette deuxième convention programme est actuellement conforme à la planification, ceci en tirant les enseignements de la précédente.

Le règlement de la loi forestière vaudoise a été élaboré en 2013 et approuvé par le Conseil d'Etat en fin d'année. Il a notamment tenu compte de l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 18 octobre 2012 sur les compétences des communes en matière de circulation sur les routes forestières.

Ce nouveau cadre légal fait que le Centre de formation professionnelle forestière est désormais reconnu comme Ecole professionnelle. Il joue un rôle clef dans la formation initiale (formation CFC des forestiers-bûcherons) et la formation continue des personnels forestiers des secteurs privé et public. Suite à l'ouverture, il y a 10 ans, de l'école forestière de Zollikofen de type HES, le centre contribue désormais davantage à la relève de l'ensemble des métiers de la forêt (forestiers-bûcherons, contremaîtres, machinistes, entrepreneurs forestiers, gardes forestiers, ingénieurs forestiers HES). En 2013, il a délivré 34 CFC de forestiers-bûcherons, 7 brevets fédéraux de contremaîtres et 3 brevets fédéraux de machinistes.

L'augmentation de la population vaudoise et des loisirs en forêt accentue la pression exercée sur ces dernières. La division, DGE-Forêt, est également concernée par la plupart des dossiers de planification territoriale (plans d'affectation, infrastructures, protection contre les dangers naturels, gravières, etc.) ou de production d'énergie (parcs éoliens prévus dans les pâturages-boisés du Jura). En 2013, le nombre de dossiers traités a été de 833, nombre plus élevé que les années précédentes, hormis l'année 2012 qui fut marquée par les nombreuses demandes de permis de construire

consécutives à l'adoption de l'initiative Weber.

Compte tenu de la législation forestière stricte en Suisse, la DGE-forêt veille à une application intégrée du droit forestier qui permette à la fois la préservation des espaces boisés, mais aussi la poursuite du développement économique lorsque celui-ci implique des atteintes aux forêts. Ces tâches interdisciplinaires requièrent une coordination soutenue (avec les communes, les porteurs de projets et autres instances concernées, comme les services fédéraux).

Création de la Direction générale de l'environnement, DGE

Le principal objectif 2013, de mise en œuvre de la Direction générale de l'environnement, a été atteint (voir la rubrique "événements marquants, évolutions significatives"). Le travail se poursuivra en 2014 avec quelques réorganisations sectorielles encore à réaliser et la poursuite de la mise en place des outils internes nécessaires à une bonne coordination et diffusion des informations, y compris la mise au point d'indicateurs de performance de l'action de l'Etat dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

La dernière étape sur le plan du fonctionnement sera abordée en 2015 avec l'établissement d'un schéma directeur informatique. Toutefois, seule la réunion des différentes entités de la DGE sur un seul site permettra d'atteindre pleinement les objectifs fixés par le Conseil d'Etat. La DGE est, en effet, dispersée sur six sites différents pour ce qui est des organes centraux de la direction générale et des trois directions (Caroline, Centre Laboratoire d'Epalinges, Riponne, Saint-Sulpice, Valentin et Vulliette).

Cartes de dangers naturels

Les cartes de dangers naturels concernent plus de 269 communes du canton. L'approche multi dangers, par bassin versant, a permis un gain d'échelle et une bonne cohérence territoriale des données. Ce projet piloté par l'Unité des dangers naturels a atteint son but en 2013, car ces cartes ont été remises aux communes vaudoises.

Lors des événements naturels de 2013 (les pluies torrentielles à Moudon, les glissements de terrain le long des lignes CFF, etc...), les services concernés de la DGE, ainsi que les communes, ont pris les mesures nécessaires (d'urgence et à long terme) et se sont organisés suivant les nouvelles responsabilités et types de financement de soutien prévus par les différentes législations (voir PL : *Gérer de manière intégrée les risques liés aux dangers naturels*).

Economie du bois

En matière d'économie du bois, le projet de "promotion de la filière bois de l'Ouest vaudois" a été lancé, avec un financement conjoint du département de l'économie et du sport et des acteurs locaux (régions économiques et partenaires professionnels). Ce projet permettra l'encouragement de l'utilisation du bois dans le bâtiment, comme le prévoit l'article 77 de la nouvelle loi forestière vaudoise.

Prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire

Dans le domaine de la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire, un guide environnemental a été réalisé pour le territoire concerné par le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). A noter qu'une collaboration étroite avec la ville de Lausanne est également d'actualité pour la révision du plan directeur communal dans le cadre d'une évaluation environnementale stratégique.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
18	Délégation de la préparation des journées de formation des candidats chasseurs à l'organe faitier de la chasse (DIANA)	En cours	Une convention de collaboration est en cours de préparation avec la Diana.
20	Délivrance d' autorisations par la DGE au moyen d'un formulaire unique, sur internet	En cours	Le projet de délivrance en ligne des permis de pêche est en fonction, celui de chasse et de gestion électronique des statistiques en suivra, en fonction des ressources qui pourront être allouées.
21	Généralisation du principe du contrôle par sondage dans le cadre des demandes de subventionnement	En cours	Cette mesure est progressivement mise en œuvre dans différents secteurs du service, en fonction des révisions ou mises à jour de procédures et processus.
23	Mise en ligne des formulaires de demande d'indemnisation liés aux dégâts du gibier	En attente	Ce projet est en attente des ressources informatiques suffisantes pour le réaliser, le projet de délivrance en ligne des permis de pêche et de chasse et gestion électronique des statistiques étant traité en priorité.

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)
Direction générale de l'environnement
Sources d'informations complémentaires

Raccourcis vers les pages internet de la DGE :

www.vd.ch/dge

114.0 Administration

- Gestion et administration du service
- Prestations administratives internes et externes

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support logistique
- Support juridique
- Gestion de l'assurance qualité
- Emission des certificats d'exportation
- Récolte de données destinées à des statistiques fédérales
- Administration de la Caisse d'assurance du bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Services transversaux
- Entreprises
- Offices fédéraux
- Autres cantons
- Médias

114.1 Laboratoires

- Activités d'analyses
- Prestations techniques

Descriptif

- Examens de l'authenticité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la salubrité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la loyauté des présentations
- Prestations analytiques en faveur d'autres services de l'Etat

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Municipalités et fournisseurs d'eau
- Commerces et entreprises
- Offices fédéraux
- Services de l'Etat de Vaud
- Services d'autres cantons

114.2 Inspection

114.2 Inspection

- Activités d'inspection
- Prestations sur site

Descriptif

- Contrôle des commerces et entreprises de denrées alimentaires et objets usuels
- Contrôle des abattoirs et de l'hygiène d'abattage
- Contrôles vétérinaires officiels
- Contrôle de la production primaire
- Contrôle des ouvrages de distribution d'eau potable
- Contrôle des piscines publiques
- Contrôle des plages ouvertes au public
- Octroi d'agrément pour les entreprises soumises à autorisation
- Inscription des entreprises soumises au devoir d'annonce
- Suivi des concepts d'approvisionnement en eau en temps de crise
- Approbation de projets de plans directeurs et d'installations diverses
- Gestion du système d'information géographique des réseaux de distribution d'eau potable
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Exploitants agricoles
- Commerces, entreprises et abattoirs
- Communes et fournisseurs d'eau potable
- Usagers des piscines publiques et des plages
- Offices fédéraux

114.3 Poids et mesures

- Activités de contrôle des poids et mesures
- Prestations métrologiques

Descriptif

- Contrôle des instruments de mesure en usage dans le commerce
- Contrôle statistique de la quantité des marchandises préemballées
- Contrôle général des entreprises assujetties

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Commerces et entreprises
- Institut fédéral de métrologie

114.4 Lutte contre les épizooties

114.4 Lutte contre les épizooties

Prévention et lutte contre les maladies animales contagieuses

Descriptif

- Surveillance analytique de l'état sanitaire des animaux
- Surveillance des manifestations réunissant des animaux (expositions, concours, etc.)
- Surveillance des déplacements d'animaux
- Contrôle de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale
- Décisions de séquestre, de mise en quarantaine, d'abattage et d'élimination
- Surveillance des filières d'élimination et des centres de collecte de sous-produits animaux
- Cours de formation pour les marchands de bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles propriétaires de bétail de rente
- Détenteurs d'animaux
- Marchands de bétail et courtiers
- Importateurs et exportateurs d'animaux ou de produits d'origine animale.
- Centres de collecte et détenteurs de sous-produits animaux
- Offices fédéraux

114.5 Protection des animaux

114.5 Protection des animaux

Surveillance du bien-être animal et prévention des mauvais traitements

Descriptif

- Enquêtes et contrôles
- Mises en fourrière
- Autorisations d'expériences sur animaux vivants
- Autorisations de commerce d'animaux
- Autorisations de détention d'animaux sauvages
- Patentes de marchands de bétail
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs d'animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Chercheurs pratiquant des expériences sur animaux
- Commerces d'animaux, marchands de bétail
- Gardiens d'animaux
- Préfets
- Communes
- Offices fédéraux

114.6 Police des chiens

Protection des personnes et des animaux contre les agressions canines

Descriptif

- Contrôles, expertises et enquêtes
- Délivrance d'autorisations de détention
- Mises en fourrière
- Prise de mesures d'intervention
- Délivrance d'autorisations d'éducateurs canins
- Supervision de la banque de données canine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public
- Détenteurs de chiens
- Eleveurs de chiens
- Educateurs canins
- Vétérinaires

114.7 Médecine vétérinaire

114.7 Médecine vétérinaire

Surveillance en matière de médecine vétérinaire

Descriptif

- Autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire
- Contrôle du commerce des médicaments vétérinaires
- Surveillance des cliniques vétérinaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Vétérinaires praticiens
- Clients des vétérinaires
- Cliniques vétérinaires
- Service de la santé publique
- Pharmacien cantonal

114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

- Prestations analytiques pour le service et pour les tiers
- Etude des maladies des animaux domestiques et sauvages

Descriptif

Analyses vétérinaires dans les domaines suivants :

- Bactériologie et mycologie
- Parasitologie
- Encéphalites spongiformes transmissibles
- Diarrhée virale bovine
- Maladie de la langue bleue
- Pathologie
- Autopsies
- Histologie
- Sérologie
- Exploitation du laboratoire national de référence des maladies des abeilles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Direction générale de l'environnement
- Vétérinaires cantonaux
- Gardes-faune
- Inspecteurs des ruchers
- Vétérinaires praticiens
- Propriétaires d'animaux
- Office vétérinaire fédéral
- Université de Lausanne

Viande de cheval dans les lasagnes

A mi-janvier 2013, les autorités britanniques ont révélé que des traces d'ADN de cheval avaient été décelées dans des steaks hachés étiquetés « pur bœuf » et produits en Irlande. Dès lors, de nombreuses analyses ont été effectuées sur les produits contenant de la viande de bœuf, et l'affaire des lasagnes a éclaté début février 2013. Des parures de viande de cheval étaient produites dans deux abattoirs roumains, puis vendues à un intermédiaire hollandais basé à Chypre. Celui-ci fournissait notamment un négociant en viandes français, qui distribuait ces produits à des entreprises de préparation de plats précuisinés en gros.

Si les parures issues des abattoirs hongrois étaient correctement étiquetées, la désignation de viande de cheval était transformée en « viande de bœuf » lors d'une des nombreuses étapes du circuit de transformation. Cette fraude a touché une quarantaine de distributeurs et détaillants présent dans vingt-deux pays européens. Les quantités de produits frauduleux représentent plusieurs dizaines de tonnes de matières premières.

Dès l'annonce des problèmes rencontrés en Angleterre, l'Association des chimistes cantonaux de Suisse a décidé de mettre sur pied une action de contrôle coordonnée. Ce sont ainsi plus de cent échantillons de produits précuisinés divers (lasagnes, viande hachée, sauces, boulettes de viande, etc.) qui ont été prélevés et analysés dans trois laboratoires cantonaux (Vaud, Berne et Argovie). Les résultats ont été rendus publics le 15 février déjà : aucun des échantillons prélevés auprès de détaillants et grands distributeurs ne contenait de viande de cheval.

Dans une action concertée réalisée le mois suivant par les trois mêmes laboratoires, 363 échantillons supplémentaires ont été analysés, et seuls 5 d'entre eux ont présenté des traces de viande de cheval, provenant vraisemblablement de contaminations des chaînes de production entre deux lots de fabrication.

La rapidité de réaction et l'efficacité de notre laboratoire de biologie moléculaire ont ainsi démontré que notre service était parfaitement à même de gérer une telle crise, d'une ampleur et d'un retentissement médiatiques sans précédent.

Campagnes d'analyses effectuées dans le cadre du réseau romand

Notre participation au Réseau romand des SCAV s'est activement poursuivie durant l'année sous revue. Elle a donné lieu à soixante-quatre campagnes d'analyses, effectuées chacune par un membre du réseau pour l'ensemble de ses partenaires. Les résultats de quelques campagnes organisées par notre service sont donnés en [annexe](#) (cliquez pour y accéder).

Activités législatives

Loi sur la police des chiens

En décembre 2013, le Grand Conseil a adopté la loi sur la police des chiens. Parmi les nouvelles mesures proposées, on citera la tenue en laisse obligatoire dans certains lieux publics ainsi que la réglementation de l'activité de promeneurs de chiens, qui différencie les promeneurs professionnels et non professionnels. Ces derniers se voient imposer une limitation du nombre de chiens promenés simultanément (maximum 2).

On notera également l'abandon du recours administratif au département et le raccourcissement du délai de recours en cas de séquestre. S'agissant de la prévention, la loi met en œuvre la loi sur les subventions et précise les modalités selon lesquelles l'Etat peut soutenir financièrement les programmes de prévention des accidents par morsure en faveur des enfants.

Au niveau du droit d'accès, la loi prescrit que le préfet reste une étape incontournable pour l'accès aux locaux du propriétaire par les collaborateurs du SCAV dûment assermentés. En ce qui concerne le domaine de l'éducation canine, il a été constaté qu'une partie des tâches de la Commission pour la police des chiens est désormais réglée au niveau fédéral. Dès lors, le Grand Conseil a souhaité supprimer ladite commission, le SCAV pouvant se charger des obligations cantonales restantes.

En dernier lieu, il faut relever que le Grand Conseil a maintenu le principe de la liste de races, et qu'il a renoncé à imposer aux chiens de grande taille le port de la muselière lors de manifestations publiques.

L'entrée en vigueur de la loi sera fixée par le Conseil d'Etat à l'issue du délai référendaire. Elle impliquera la mise à jour du règlement d'application.

Loi sur la distribution de l'eau

Le projet de modification de la loi sur la distribution de l'eau (LDE) a été mené à son terme suite à son adoption en mars 2013 par le Grand Conseil. La nouvelle loi est formellement entrée en vigueur le 1er août 2013. Les principales modifications consistent à adapter les voies de recours cantonales aux exigences du droit supérieur et à éclaircir certains points tels que le rapport entre distributeur et consommateur, l'étendue des obligations communales ainsi que la nature et la fixation du prix de l'eau. Cette modification de la LDE implique la mise à jour de tous les règlements communaux et

intercommunaux sur la distribution de l'eau, de même que toutes les concessions de distribution. Un délai de 3 ans a été imparti à cet effet. Le service a procédé à l'information de tous les distributeurs d'eau vaudois et leur a mis à disposition, via le site web du SCAV, des [documents-types](#) mis à jour pour faciliter leur tâche.

Indicateurs et statistiques d'activité

Les principales données et les principaux résultats d'activité du service sont fournis par les documents suivants (cliquez pour y accéder):

- [Distribution de l'eau](#)
- [Qualité des eaux potables](#)
- [Eaux de baignade publiques](#)
- [Affaires vétérinaires](#)
- [Inspection des denrées alimentaires](#)
- [Contrôle des poids et mesures](#)

Les statistiques des [analyses de laboratoire](#) (hors Institut Galli-Valerio) ainsi que celles portant sur l'[inspection des denrées alimentaires](#) sont également fournies en annexe.

Audit du service par la Cour des comptes

La division Protection du consommateur a fait l'objet d'un audit de la Cour des comptes durant les six premiers mois de l'année sous revue. Pour l'essentiel, ses conclusions relèvent que le service est insuffisamment doté en personnel d'inspection, et que les interventions de nos inspecteurs ne donnent pas assez lieu à des contestations et à des dénonciations pénales. Par contre, la Cour relève que, grâce à l'action du service, la sécurité alimentaire n'est pas compromise dans le canton.

L'augmentation de la fréquence des inspections et prélèvements nécessiterait, selon le rapport de la Cour, l'engagement de cinq contrôleurs supplémentaires, sans tenir compte de l'augmentation du nombre de laborants qui en découlerait. Cette recommandation ne prend pas en compte le fait que le droit alimentaire est actuellement basé sur le principe de cet autocontrôle – exercé par le professionnel lui-même –, alors que les contrôles de l'Etat sont dorénavant des contrôles dits de deuxième niveau, destinés à vérifier la bonne application de l'autocontrôle. Dans ce contexte, la densité des inspections ne peut, à terme, qu'être amenée à diminuer et l'augmentation proposée doit donc être soigneusement évaluée.

Quant à l'usage insuffisant de contestations, voire de dénonciations pénales, la pratique démontre à l'encontre que les artisans auprès desquels le service est appelé à intervenir sont beaucoup plus sensibles à des mesures incitatives qu'à des mesures coercitives, les dénonciations pénales devant être réservées aux cas graves et aux récidives caractérisées.

Les recommandations qui découlent de cet audit seront examinées dans le détail, et une feuille de route proposant les améliorations nécessaires sera soumise au Conseil d'Etat.

Création d'un centre de compétences pour les micropolluants dans les eaux

La problématique des **micropolluants** touche tant les eaux de surface (lacs, cours d'eaux) que les eaux potables et les ressources souterraines. Ces micropolluants proviennent des activités humaines et industrielles, et sont notamment susceptibles de nuire à la faune aquatique par les rejets de stations d'épuration et les émissions directes, ainsi qu'à l'être humain par la consommation d'eau potable contaminée.

Afin de limiter ces effets, la première mesure consiste à limiter l'apport de ces contaminants dans la biosphère, par une information accrue aux divers utilisateurs et consommateurs, par une meilleure maîtrise des rejets et par le traitement approprié des effluents des stations d'épuration. Afin de documenter l'état de la situation et de vérifier l'efficacité des mesures d'assainissement, la DGE et le SCAV ont décidé de créer un « Centre de compétences micro-polluants ». Cette plateforme inter-services sera formée de collaborateurs de notre service ainsi que ceux de la direction précitée, et utilisera une infrastructure commune aux deux entités. Elle sera localisée dans des locaux existants au Centre laboratoire d'Epalinges, qui seront spécifiquement réaffectés à cette fin.

Outre le personnel existant et les moyens techniques déjà à disposition de la DGE, cette structure novatrice devrait être complétée et renforcée par l'apport d'un nouveau poste de chimiste et d'un instrument spécifiquement dédié à cette problématique. Cette dotation supplémentaire en personnel et matériel devrait permettre d'étendre les prestations à l'évaluation de la teneur en micropolluants des 400 réseaux de distributions d'eau potable du canton. Les résultats obtenus permettront de prescrire les mesures permettant d'assurer la fourniture d'une eau potable de qualité irréprochable, et d'informer la population par le biais des distributeurs, comme le prévoit d'ailleurs la législation fédérale.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
28	Création d'un système de gestion de données commun à l'ensemble des SCAV romands	Réalisé	Le système fonctionne à la pleine satisfaction des utilisateurs

Informations spécifiques

Le site du SCAV comprend de nombreuses informations relatives aux activités du service

- vd.ch/scav

Informations générales

Des informations de nature générale sont disponibles sur les sites des offices fédéraux en charge des domaines d'activité du SCAV

- **Site de l'OFSP** (Tabac, radioactivité, rayonnements et sons, produits chimiques, statistiques épidémiologiques)
- **Site de l'OSAV** (Protection du consommateur, nutrition, affaires vétérinaires)
- **Site du METAS** (Métrologie légale, poids et mesures)
- **Site de l'OFAG** (Production primaire, produits bio, AOP/IGP, indications de production particulières)

53.0 Administration

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux.

53.1 Egalité entre hommes et femmes

53.1 Egalité entre femmes et hommes

Le Bureau cantonal de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) encourage la réalisation de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines et s'emploie à éliminer de toute forme de discrimination directe ou indirecte. Il promeut la mixité dans tous les secteurs et à tous les niveaux, avec un accent tout particulier sur l'Administration cantonale vaudoise, qui se doit d'être exemplaire.

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes a quatre domaines d'action prioritaires :

- l'égalité dans la formation,
- l'égalité dans l'emploi (mise en application de la Loi fédérale sur l'égalité - LEg),
- la lutte contre la violence domestique,
- la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Descriptif

- Conseils et informations aux personnes, aux entreprises, aux services et aux autorités publiques.
- Soutien, expertise et orientation juridique.
- Mise sur pied et coordination des mesures actives en vue d'encourager l'égalité dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'enseignement et de la lutte contre la violence domestique.
- Mise en oeuvre du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale vaudoise (décision CE du 23 décembre 2004).
- Pilotage et publication d'analyses, d'études de besoins et d'évaluations de politiques publiques.
- Organisation de colloques et de formation.
- Elaboration et diffusion de guides pratiques et de ressources pédagogiques.
- Développement de nouvelles stratégies, lancement et coordination de projets pilotes.
- Formulation, en cas de litiges fondés sur la LEg, d'appréciations, sur requête d'une autorité judiciaire, en vertu de l'article 4, alinéa 3 de la loi d'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LVLEG)
- Coordination entre les associations, les milieux concernés et les autorités.
- Collaboration de travail et de réflexion avec la commission consultative à l'égalité.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population vaudoise.
- Services de l'Etat et administrations communales.
- Collaborateurs et collaboratrices de l'ACV.
- Entreprises.

10 ans de la Journée oser tous les métiers (jom)

La Journée Oser tous les métiers (jom) a fêté ses 10 ans d'existence le 14 novembre 2013. Organisée par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), cette journée a pour objectif d'encourager les jeunes à explorer des univers professionnels nouveaux et à ne pas se limiter aux secteurs traditionnellement féminins ou masculins. En 2013, cette journée a mobilisé 16'595 élèves de 7^e, 8^e et 9^e année (Harmos) du canton, ce qui représente un taux de participation de 76 %. Les filles ont accompagné leur père ou un proche dans sa journée de travail, et les garçons leur mère ou une proche. 600 élèves ont également pris part aux six ateliers proposés par le Bureau de l'égalité (ingénieure, informaticienne et Parlement pour les filles; infirmier, éducateur de l'enfance et découverte des métiers de la santé pour les garçons). En outre, plus de 1200 élèves, provenant de 9 établissements scolaires, ont assisté au théâtre-forum sur les choix professionnels donné par la troupe Le Caméléon. Finalement, l'édition 2013 s'est clôturée par un moment festif et convivial lors de la soirée des 10 ans de la jom qui a réuni 170 personnes au cinéma Les Galeries (Pathé) à Lausanne.

Découvrez ci-dessous les courts-métrages réalisés à cette occasion par la étudiantes et étudiants de 1^{ère} année de cinéma de l'ECAL (Ecole Cantonale d'Art de Lausanne) sur la thématique "[Oublie les autres... Vis ton rêve](#)".

Colloque « Egalité dans les administrations : regards croisés »

Le 14 juin 2013, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a organisé, en collaboration avec l'Institut de Hautes études en administration publique (IDHEAP) et le Bureau de l'égalité de l'Université de Lausanne, un colloque sur le thème de l'égalité dans les administrations publiques. Cette manifestation a réuni plus de 90 personnes issues de différents milieux professionnels : administrations publiques, bureaux de l'égalité, hautes écoles, responsables RH, etc. Des intervenant-e-s spécialistes de l'égalité professionnelle ont abordé cette thématique sous différentes facettes : les obstacles à l'accès des femmes aux postes de cadre, les carrières inégales du personnel administratif et technique, les plans d'action pour l'égalité. Des chercheuses et chercheurs ont présenté des résultats de leurs travaux en Suisse et en France telles que l'étude RECADRE. Un outil permettant d'évaluer le niveau d'égalité dans les entreprises a également été présenté au public. Clôturant le colloque, une table ronde a permis d'aborder la responsabilité des entreprises et les mesures que celles-ci peuvent prendre pour réaliser l'égalité ainsi que les défis auxquels elles sont confrontées comme le faible nombre de candidates à une fonction technique ou dirigeante.

www.vd.ch/violence-domestique

Le BEFH a travaillé à la réalisation d'un nouveau portail web sur la violence domestique www.vd.ch/violence-domestique entre avril et décembre 2013.

S'adressant aussi bien aux victimes et auteur-e-s d'agression, qu'aux professionnel-le-s confronté-e-s à de telles situations, ce portail web www.vd.ch/violence-domestique propose des informations à jour et facilement repérables. Il réunit les ressources existantes dans le canton de Vaud: institutions actives sur la question, informations permettant de mieux comprendre la thématique et le dispositif en place, ou permettant d'être orienté-e sur les services compétents. Il met également à disposition des professionnel-le-s une liste des formations proposées et un moteur de recherche leur permettant de trouver facilement les différentes institutions actives dans ce domaine par mots-clés ou thématiques.

Ce portail contribue donc à une plus forte visibilité de la lutte contre la violence domestique. Il met en évidence les activités qui existent et celles qui sont mises en place dans le cadre du Plan stratégique 2011-2015 de lutte contre la violence domestique dans le canton de Vaud. La conception du portail web a été initiée et financée par le Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) et pilotée par la CCLVD. Sa maintenance est assurée par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH).

Outil d'auto-évaluation de l'égalité dans les administrations

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a participé en qualité d'expert de l'égalité au groupe d'accompagnement du projet de recherche dirigé par le professeur Yves Emery de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) depuis son lancement en 2011. Financé par le Bureau fédéral de l'égalité, ce projet propose un outil d'autoévaluation du niveau d'égalité dans les entreprises qui se présente sous forme de questionnaire pour les responsables du personnel et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs d'une entreprise. L'outil a été testé au sein des services du Département de la sécurité et de l'environnement avant d'être mis en ligne à la fin du mois de novembre 2013 sur le site www.pro-egalite.ch. S'adressant en particulier aux administrations publiques, cet outil sera diffusé par BEFH auprès des services de l'ACV.

Outil d'autoévaluation du niveau d'égalité dans les entreprises :

www.pro-egalite.ch

"Fille ou garçon, ça change quoi?", exposition à la Vallée de la Jeunesse

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) et le programme d'éveil culturel de la Vallée de la Jeunesse, un service du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ), ont mis sur pied l'exposition "Fille ou garçon, ça change quoi?" dans le cadre de la campagne lausannoise Moi&Les autres. Destinée aux enfants de 5 à 11 ans, celle-ci vise à remettre en question certains stéréotypes de genre parfois tenaces. Elle se présente sous la forme d'un parcours ponctué de 16 "îles au trésor" contenant des activités ludiques qui permettent de réfléchir à la manière dont filles et garçons vivent ensemble au quotidien. Le tout est illustré par Anne Wilsdorf. L'exposition a été visitée par plus de 11'000 personnes du 12 mars au 30 juin 2013, soit une moyenne de 130 personnes par jour. Elle continue à être vue sur un mode itinérant en Suisse et ailleurs.

Pour plus d'information cliquez sur "[Filles ou garçons, ça change quoi ?](#)"

Etude de faisabilité concernant la prise en charge des auteur-e-s de violence domestique

Prendre en charge les auteur-e-s vise à diminuer la récurrence, qui va souvent dans le sens d'une aggravation de l'intensité des actes de violence, avec des conséquences plus lourdes pour la victime. Comment, et par quel type de prestations mettre en lien une personne auteure de violence domestique avec des professionnel-le-s spécialisé-e-s en la matière ? Pour répondre à cette question, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), en collaboration avec le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), a commandé en automne 2013 une étude pour évaluer les possibilités de prise en charge du partenaire violent. Un comité de pilotage assure le suivi de cette recherche. Il est constitué d'un-e représentant-e du SPAS, du Ministère public, de l'Ordre judiciaire vaudois et de la Police cantonale. Les résultats sont attendus pour le printemps 2014.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
32	Création d'une base de données des contacts du BEFH	En cours de réalisation	Cet objectif sera réalisé en mars 2014.

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)
Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)
Sources d'informations complémentaires

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour plus d'information ou des commandes :

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Rue Caroline 11
CH - 1014 Lausanne

Tél. + 41 (0) 21 316 61 24
Fax + 41 (0) 21 316 59 87

info.befh(at)vd.ch

www.vd.ch/egalite

egalite.ch

egalite.ch réunit les bureaux cantonaux de l'égalité entre les femmes et les hommes de Suisse romande.

www.egalite.ch

Site leg.ch

Le site leg.ch a été conçu par la Conférence romande de l'égalité - egalite.ch qui réunit les bureaux romands de l'égalité entre les femmes et les hommes en collaboration avec l'Institut pour le droit des assurances et du travail (IDAT).

Ce site a pour objectif de permettre au grand public ainsi qu'aux professionnel-le-s du droit, confronté-e-s à des problématiques de discrimination à raison du sexe, de mieux connaître [le droit de l'égalité](#), [la jurisprudence](#) et [la doctrine](#) en la matière. [La procédure](#) à suivre en cas de litige porté devant les tribunaux est également présentée.